

PROFESSIONS INTELLECTUELLES DU BÂTIMENT



POUR QUI ?

- Entreprise jusqu'à 5 000 000 € de CA
- Jusqu'à 49 salariés

LIMITES DE GARANTIE

- Chantier jusqu'à 500 000 €
- RC jusqu'à 5 000 000 €
- Franchises : 20% du sinistre avec un minimum de 7 000 €

LES +

- Souscription simplifiée

EXCLUSIONS

- 3 sinistres maximum au cours des 24 derniers mois pour un maximum de 25 000 €
- Sociétés non assurées depuis plus de 7 ans
- Résiliation compagnie pour sinistre
- Résiliation compagnie pour fausse déclaration